

Mairie de Les Vallées de la Vanne

Chigy – Theil sur Vanne - Vareilles

5 route du miroir - Theil sur Vanne

89320 LES VALLEES DE LA VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2016

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni sous la présidence de Bernard Romieux

Présents : Bernard ROMIEUX, Bernard COQUILLE, Luc MAUDET, Francis HUVER, Céline LOISON, Magalie THEROUÉ, Gérard TERVILLE, Lysiane LE GOFF, Florent MIGNOT, Cyril CHARLES, Ludovic DUVEAU, Patrick MORCEL, Bernard PERRIN-BONNET, Claudine LECLERC, Elisabeth ROGER, Camille BRAULT, Louis BOUCHENY, Jérôme VINCENT, Sylvie MOSIMANN, Joël CRETTE, Michelle MICHALKOVIC, Jean-Claude FERT, Aline CLEMENT, Jean-Marc HAMARD, Mireille GARNIER, Maryse BOURGEOIS, Nathalie COLIN, Guy LAMARRE, Marie-José MASSON, Bernard DAVOUST

Représentés: Sébastien BARRE, Marie-Laure CABOURDIN

Excusés: Cédric CORNAIRE, Lionel LANGUILLAT

Secrétaire de séance : Luc Maudet

Guy Lamarre demande un instant de recueillement à la mémoire de François BOUGUEREAU , conseiller municipal des Vallées de la Vanne et qui s'est engagé pendant 45 ans dans la vie de Theil comme conseiller municipal. L'assemblée se lève et procède à une minute de silence.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, sans observation particulière.

Associations (DE_2016_109)

La trésorerie demande que soit précisée, dans la délibération accordant une subvention aux associations, la commune de domiciliation de certaines associations. Proposition adoptée à l'unanimité.

Tarifs assainissements

La part de la taxe d'assainissement collectif dans le prix du m3 d'eau à Theil est très faible par rapport à celle de Chigy. La station d'épuration de Theil est à refaire et nécessite des investissements importants nécessitant une hausse significative de la taxe à Theil.

Monsieur le maire propose de mener une réflexion en vue d'augmenter la participation des usagers de Theil à ce service, tout en minorant la taxe d'habitation des habitants du périmètre concerné de façon à conserver le même niveau d'imposition sur ces deux taxes.

Le conseil municipal charge le maire de mener à bien cette réflexion.

Cartes de transport (DE_2016_110)

Les communes de Chigy et Vareilles subventionnaient déjà, totalement ou partiellement, les parents des enfants empruntant les transports scolaires du conseil départemental.

Pour aider les parents de la commune, après en avoir délibéré le conseil municipal valide les participations suivantes :

- 24 voix pour le principe de participation au transport des lycéens. 18 conseillers votent un taux de participation de 70%.
- 26 voix pour le principe de participation au transport des collégiens. 18 conseillers votent un taux de participation de 80%.
- 27 voix pour le principe de participation au transport des élèves des écoles primaires et maternelles. 18 conseillers votent un taux de participation de 80%.

(à titre d'information le coût total du transport d'un élève pour toute l'année scolaire est de l'ordre de 900€)

Mairie de Les Vallées de la Vanne

Les familles devront fournir les justificatifs de l'année en cours suivants :

- Attestation de règlement délivré par la pairie départementale
- Copie du livret de famille
- Copie du titre de transport
- Relevé d'identité bancaire

Fiscalité - impôts locaux (DE_2016_111, DE_2016_112 et DE_2016_113)

Dans le souci :

- d'harmoniser les abattements entre les trois communes,
 - de faire preuve de solidarité avec ceux qui sont le plus touchés dans la vie,
 - de favoriser l'offre de soin sur la commune et l'implantation d'entreprises individuelles,
 - d'accélérer la transmission du patrimoine et de limiter ainsi la dégradation des immeubles,
- le conseil municipal décide à 30 voix pour et une abstention un abattement de 10% sur la taxe d'habitation des personnes handicapées à 80% et plus.
- il décide par 27 voix contre 4 de mettre en place la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de deux ans.
- Il décide à l'unanimité de prendre en compte l'ensemble des abattements précédemment votés sur la contribution financière des entreprises (CFE) par les communes de Chigy et de Vareilles :
- pendant 5 ans à 100%
 - médecins, auxiliaires médicaux, vétérinaires
 - les créateurs d'une entreprise individuelle ou les repreneurs d'une entreprise individuelle en difficulté (article 44-6, 44-7 et 44-15)
 - à 100% pendant 2 ans puis 50% pendant 1 an la création et la reprise d'établissements individuels de recherche et ingénierie.
 - A 100% les établissements de spectacle

Service assainissement de Theil (DE-2016_114)

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de renouveler par 30 voix pour et une abstention la convention d'entretien avec la Saur pour un an.

Participation au centre de loisirs de Villeneuve l'Archevêque (DE-2016_115)

Le conseil municipal accepte à la majorité la proposition de monsieur le maire de participer aux frais de fonctionnement du centre de loisirs de Villeneuve l'Archevêque pour les enfants inscrits de la commune Les Vallées de la Vanne. Cette participation s'élève à 6 € par jour par enfant soit 30€ par semaine.

Arrivée de Ludovic Duveau en cours de séance.

GEMAPI (DE-2016_116)

Dans un souci d'efficacité, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le principe d'avancement de la date du transfert de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 1^{er} janvier 2017 au lieu du 1^{er} janvier 2018 à la communauté de communes (CCVPO).

Droit de préemption (DE_2016_117)

Le droit de préemption est utilisé alternativement par le président de la communauté de communes et le maire d'une commune. Considérant que des conflits d'intérêt peuvent se produire, il est proposé d'établir une charte entre les deux partis.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Précise qu'en cas de conflit pouvant survenir entre un projet d'intérêt communal connu et un projet intercommunautaire, la commune est prioritaire là où elle a défini son périmètre de droit de préemption et l'intercommunalité est prioritaire là où elle a un intérêt communautaire prouvé et qu'elle l'aura préalablement défini dans une délibération ou dans le PLUI.

En cas de flou, la commission d'urbanisme de la communauté de communes se réunit.

Approuve le projet de charte portant sur l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner tel que joint à la présente délibération, avec les précisions ci-dessus et autorise le maire à signer ladite charte.

Délégation SDEY (DE_2016_118)

A l'unanimité le conseil municipal décide du transfert de compétence au SDEY (Syndicat Départemental d'Electrification de l'Yonne) de la maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation et des installations nouvelles d'éclairage public conformément à l'article 1.32 de la convention.

Il refuse à l'unanimité le transfert de compétence 1.34 (organisation de l'achat d'énergie nécessaire aux installations d'éclairage public).

Agence postale de Theil (DE_2016_119)

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande le renouvellement de la convention avec La Poste de l'agence postale de Theil.

SIVOS des Chènevrières (DE_2016_120)

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à signer la convention avec le SIVOS des Chènevrières pour les élèves de la commune nouvelle pour l'année 2015-2016.

Questions diverses

Photocopieur mairie de Theil

Il est prévu le remplacement du photocopieur de la mairie de Theil dont le contrat arrive à expiration.

La sortie d'un journal de la commune est prévu pour début janvier. Un sommaire a été défini, un modèle d'un exemplaire du Petit Theillois sera envoyé en version numérique aux élus afin de s'imprégner de la démarche.

Le comité des fêtes de Chigy organise deux concerts de Christelle Loury le 19 novembre à 17h 30 et 20h 30 dans l'église de Chigy. Les conseillers municipaux donnent un avis favorable pour offrir l'entrée aux aînés de la commune nouvelle. L'information de l'organisation sera relayée par les élus suivants pour leur commune respective : Sylvie Mosimann, Guy Lamarre et Claudine Leclerc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 30.

Le procès verbal intégral est consultable dans chaque mairie ou à l'adresse internet suivante :

<http://www.les-vallees-de-la-vanne.fr/viemunicipale.html>

